

OBJET

CONSEIL MUNICIPAL  
- Modification de la  
composition des membres  
de la commission du  
Conseil pour les Droits et  
Devoirs des Familles.

==

Rapporteur :  
Mme le Maire

Date de convocation :  
29/10/19

Date d'affichage :  
08/11/19

Nombre de Conseillers  
en exercice : 45

Quorum : 23

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 41

Nombre de Conseillers  
votant : 41

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 NOVEMBRE 2019 à 18h00

en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

Sont présents :

Mme Frédérique MACAREZ, Mme Monique RYO, M. Christian HUGUET, Mme Françoise JACOB, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, Mme Sylvie ROBERT, M. Frédéric ALLIOT, Mme Monique BRY, M. Alexis GRANDIN, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, M. Paul GIRONDE, Mme Maryse SEFIKA, Mme Colette BLERIOT, M. Bernard DELAIRE, M. Serge MARTIN, Mme Denise LEFEBVRE, M. Gilles GILLET, M. Yves DARTUS, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Agnès POTEL, M. Xavier BERTRAND, M. Karim SAÏDI, Mme Sandrine DIDIER, Mme Caroline ALLAIGRE, Mme Najla BEHRI, Mme Sylvie SAILLARD, M. Yannick LEJEUNE, Mme Marie-Anne VALENTIN, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. José PEREZ.

Sont excusés représentés :

M. Freddy GRZEZICZAK représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Monique RYO, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Pascal TASSART représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Yvonne SAINT-JEAN représenté(e) par M. José PEREZ, M. Jean-Claude NATTEAU représenté(e) par M. Christian HUGUET, M. Philippe CARMELLE représenté(e) par Mme Monique BRY

Absent(e)(s) :

Mme Christine LEDORAY, M. Florian DEMARCQ, M. Jacques HERY, M. Stéphane ANDURAND

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

Par délibération en date du 26 mai 2014, le Conseil municipal a décidé de la création du Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles, en application de la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance qui renforce le rôle du Maire, désormais chargé d'animer et de coordonner la politique de prévention de la délinquance et lui confère des moyens nouveaux pour assumer cette mission.

Il a également arrêté la composition suivante de cette commission :

- Président : le Maire ou son représentant,
- Un conseiller municipal titulaire et un conseiller municipal suppléant
- Un représentant des services de l'État,

- Un représentant de l'Éducation nationale,
- Un représentant du Conseil Général
- Un ou plusieurs professionnels de l'action sociale, sanitaire, éducative, de l'insertion et de la prévention de la délinquance, en fonction des situations étudiées.

Compte tenu de l'indisponibilité de l'un des membres, il convient de désigner à nouveau les membres de cette commission.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1) de désigner au sein du Conseil municipal Mme Françoise JACOB qui présidera la commission en cas d'absence ou d'empêchement de Mme le Maire, M. Thomas DUDEBOUT, en qualité de membre titulaire et Mme Caroline ALLAIGRE en qualité de membre suppléant ;

2) de désigner le Directeur de la Sécurité et de la Protection des Populations, qui siègera en qualité de professionnel de l'action sociale, sanitaire, éducative, de l'insertion et de la prévention de la délinquance, en fonction des situations étudiées.

#### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 38 voix pour et 3 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : Mme Sylvie SAILLARD, M. Yannick LEJEUNE, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ  
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-210206660-20191104-47805-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/19

Publication :

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation